

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 3 septembre 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 août 2019

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer
- 4.2 Demande d'appui de la Municipalité de Tingwick
- 4.3 Demande d'appui de la Sécurité alimentaire de Victoriaville
- 4.4 Dépôt d'une soumission pour la modernisation de l'enregistreur de caméras de surveillance
- 4.5 Autorisation de signer un acte de servitude dans le cadre du projet de drainage des 1^{re} et 2^e avenues
- 4.6 Dépôt d'une lettre de démission d'un membre du conseil municipal
- 4.7 Avis de vacances d'un poste de conseiller municipal
- 4.8 Élection partielle - Date de scrutin

5. LÉGISLATION

- 5.1 Demande de modification au règlement de zonage
- 5.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 063-2019 modifiant le règlement de zonage 003-2013

- 5.3 Adoption du premier projet de règlement 063-2019 modifiant le règlement de zonage 003-2013

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Réfection du Boulevard Bois-Francis Sud - Décompte progressif # 4 et réception définitive des ouvrages
- 6.2 Dépôt d'une demande d'une citoyenne de la rue Christine concernant l'éclairage de la rue

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt d'une lettre des citoyens du secteur 3e, 4e, 5e avenues et Avenue du Centre concernant le drainage des eaux pluviales
- 7.2 Projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne - Dépôt d'une offre de services de la firme Pluritec pour une évaluation environnementale phase I

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'août 2019

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Octroi d'un mandat au notaire pour l'acte de cession à intervenir dans le dossier de la Petite École de rang Cinq Chicots

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-391

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-392

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 août 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-09-393

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2019 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **63 764,66 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2019 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **63 764,66 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 août 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-394

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'appui de la Municipalité de Tingwick concernant leur demande d'aide financière soumise dans le Fonds de développement du territoire pour le projet de circuit régional *Moto Aventure* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au tourisme régional ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie la Municipalité de Tingwick dans son projet de circuit régional *Moto Aventure*.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'appui à acheminer à la Municipalité de Tingwick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-395

DEMANDE D'APPUI DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE VICTORIAVILLE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui financier de la Sécurité alimentaire de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est d'effectuer des dépannages alimentaires dans les ménages dans le besoin de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice financier 2018-2019, 37 résidents de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ont bénéficié du service de dépannage alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE les aides financières versées par la municipalité ont déjà été déterminées pour l'année 2019 lors de la préparation du budget ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ne verse pas d'aide financière à la Sécurité alimentaire de Victoriaville pour l'année 2019.

QUE le conseil mentionne toutefois qu'elle conservera la demande soumise par la Sécurité alimentaire de Victoriaville pour l'analyse des aides financières à verser pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-396

DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR LA MODERNISATION DE L'ENREGISTREUR DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 19 août 2019 par l'entreprise Auger BC Sécurité inc. au montant de 950 \$ taxes en sus concernant la modernisation du système d'enregistrement des caméras de surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil refuse la soumission déposée puisqu'il n'envisage pas procéder aux travaux proposés pour le moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-397

AUTORISATION DE SIGNER UN ACTE DE SERVITUDE DANS LE CADRE DU PROJET DE DRAINAGE DES 1RE ET 2E AVENUES

CONSIDÉRANT l'acte de servitude autorisé au préalable par la résolution 2019-06-351 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude à intervenir dans le dossier du projet de drainage des 1^{re} et 2^e avenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller municipal du district 1, M. Stéphane Bilodeau. Elle précise que, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Bilodeau a remis sa lettre de démission suite à son déménagement dans une autre municipalité.

AVIS DE VACANCES D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal du district 1 est désormais vacant.

2019-09-398

ÉLECTION PARTIELLE - DATE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles doivent être réalisées puisque le siège de conseiller municipal du district 1 est présentement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, que la date retenue pour la tenue du scrutin est le 15 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil prend acte des informations soumises par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-399

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-400

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-401

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-402

RÉFECTION DU BOULEVARD BOIS-FRANCS SUD - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 4 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents de la firme EXP du décompte progressif # 4 et de la réception définitive des ouvrages du projet de réfection du boulevard Bois-Francis Sud.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement final dudit projet à l'entreprise la Sablière de Warwick Ltée au montant de 20 208,89 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UNE CITOYENNE DE LA RUE CHRISTINE CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE DE LA RUE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre reçue le 8 août 2019 d'une résidente de la rue Christine concernant le manque d'éclairage au fond de la rue.

Le maire mentionne que la demande sera analysée par le service de la voirie municipale afin d'ajouter une lumière de rue.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DES CITOYENS DU SECTEUR 3E, 4E, 5E AVENUES
ET AVENUE DU CENTRE CONCERNANT LE DRAINAGE DES EAUX
PLUVIALES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une demande reçue le 27 août 2019 et signée par 31 résidents des 3e, 4e, 5e avenues et Avenue du Centre afin de savoir si des travaux de drainage des eaux pluviales seront réalisés prochainement dans ce secteur.

Les citoyens présents et les membres du conseil échangent sur la problématique de drainage des eaux pluviales présente dans plusieurs secteurs de la municipalité.

Il est convenu qu'un nettoyage des drains municipaux existants sera réalisé prochainement afin de voir si cette intervention améliorera la problématique de drainage du secteur.

2019-09-403

**PROJET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE -
DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME PLURITEC POUR UNE
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE I**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une étude environnementale phase I dans le cadre du projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT l'offre de services # 20190680 de la firme Pluritec, ingénieurs-conseils ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services # 20190680 au montant de 2 500 \$, taxes en sus, afin de réaliser l'étude environnementale phase I dans le cadre du projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-404

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis du mois d'août comportant 20 permis pour une valeur totale des travaux de 270 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil adopte la liste déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-405

OCTROI D'UN MANDAT AU NOTAIRE POUR L'ACTE DE CESSION À INTERVENIR DANS LE DOSSIER DE LA PETITE ÉCOLE DE RANG CINQ CHICOTS

CONSIDÉRANT QU'un acte de cession sera nécessaire afin que la municipalité procède à l'acquisition de la Petite École de rang Cinq Chicots, propriété de l'Association québécoise des amis du Patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate la notaire Me Marie-Claude Côté pour procéder à l'acte de cession à intervenir.

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires afin de réaliser le transfert de propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-406

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.